

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d’AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L’an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°49-2016 – POLE SERVICE AUX HABITANTS – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE
REFACTURATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE LE GUERNO POUR L’ENTRETIEN
MUTUALISE DE TERRAINS DE SPORTS ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 133-2014 DU 2 DECEMBRE 2014**

M. Bernard AUDRAN, Vice-président en charge des sports, rappelle que la Communauté de Communes a inauguré le 30 août 2014 deux terrains de rugby situés sur la commune de Le Guerno. Cette infrastructure jouxte deux terrains de football, propriétés de la commune.

Compte tenu de la proximité de ces équipements et de la nécessité de les entretenir, le Conseil Communautaire a décidé par délibération n° 133-2014 du 2 décembre 2014 de procéder à une consultation commune pour l’entretien des quatre terrains, afin de réduire les coûts pour les deux collectivités. La répartition des coûts entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et la commune de Le Guerno a été fixée sur la base d’une convention de refacturation pour les années 2014/2015.

Cette prestation représente un coût global estimatif de 28 280,00 € HT par an, soit 21 370,00 € HT pour la Communauté de Communes et 6 910,00 € HT pour la commune de Le Guerno.

A la demande de la commune de Le Guerno, sollicitant l’ajout de plusieurs éléments à cette convention, arrêtée par délibération n° 133-2014 du 2 décembre 2014, la commission sports propose de rapporter cette délibération et d’approuver la convention ci-annexée en modifiant les articles 1 et 4 de la manière suivante :

- Article 1 : Le planning d’intervention annuel sera proposé par l’entreprise et validé par le maître d’ouvrage et **par la commune de Le Guerno.**
- Article 4 : *ajouter* : les frais supportés par la Communauté de Communes pour la gestion de cette convention et inclure les charges patronales liés aux frais d’entretien du service technique de la commune de Le Guerno.

Le Vice-président propose que la répartition des coûts pour les années 2016/2017 entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et la commune de Le Guerno s'effectue sur les mêmes bases que pour la convention 2014/2015 modifiée, telle que proposée en annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n° 133-2014 du 2 décembre 2014,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de refacturation pour les années 2014/2015 et 2016/2017 avec la commune de Le Guerno pour l'entretien des terrains rugby et de football situés sur la commune de Le Guerno, telles qu'annexées.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/16
Le Président,

